

Coordonnateur - risques professionnels (H/F)

Offre n° 0978230300985331

Publiée le 30/03/2023



Synthèse de l'offre

Employeur : COMMUNE DE SAINT PAUL

CS 51015

97864 Saint paul Cedex

Lieu de travail : Saint Paul Cedex

Poste à pourvoir le : 15/05/2023

Date limite de candidature : 02/05/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Nombre de postes : 2

Détails de l'offre

Famille de métiers : Santé, sécurité et conditions de travail > Santé, sécurité et conditions de travail

Grade(s) recherché(s) : Rédacteur

Rédacteur principal de 1ère classe

Rédacteur principal de 2ème classe

Technicien

Technicien principal de 1ère classe

Technicien principal de 2ème classe

Métier(s) : Conseiller ou conseillère en prévention des risques professionnels

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps complet, 1607 heures annuelles

Télétravail : Oui

Management : Non

Expérience souhaitée : Confirmé

Descriptif de l'emploi :

interlocuteur(trice) privilégié(e) des agents et de la hiérarchie pour les services placés dans son périmètre d'action et à ce titre il est amené à animer des séances d'information et de sensibilisation et à diffuser les bonnes pratiques à travers les différents médias disponibles au sein de la collectivité.

Agent de terrain, il dispose d'une autorité naturelle pour faire appliquer la réglementation et fait preuve de réactivité dans la gestion des situations à risque.

Missions / conditions d'exercice :

Mise en œuvre et suivi opérationnel du plan de prévention des risques professionnels au sein des pôles/directions/services de son périmètre et notamment :

Assister l'autorité administrative et les services dans l'élaboration et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents

Evaluer les risques professionnels, définir et proposer des stratégies de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Contrôler la mise en œuvre des outils et procédures, en faire le reporting et en évaluer les résultats

Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels et des formations en direction des agents

Analyser les incidents, accidents, ou maladies professionnelles

Réaliser les documents préparatoires et des bilans pour les instances compétentes dans le domaine de la sécurité et santé au travail et faire des préconisations

Suivre les contrôles des organismes agréés, habilités ou accrédités et des corps d'inspection portant sur la sécurité et la santé au travail

Rédiger et mettre à jour le " Document Unique " d'évaluation des risques professionnels

Élaborer et actualiser les procédures, protocoles, outils, consignes et autres supports de communication en matière de prévention, hygiène et sécurité

Profils recherchés :

- Bac + 2 minimum
- Connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale
- Connaissance de la réglementation propre à la prévention et sécurité au Travail
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel, logiciel CIRIL, messagerie)
- Savoir organiser et planifier les tâches
- Savoir travailler en équipe et en réseau
- capacité à travailler collaboration avec plusieurs acteurs pluridisciplinaires
- Aisance relationnelle, diplomatie
- capacité à conduire le changement
- respect de la confidentialité propre à la gestion des situations sensibles
- Rigueur et discrétion
- être formateur SST ou PRAP serait un plus

Contact

Contact : 0262704330

Informations complémentaires :

Merci d'adresser lettre de candidature, CV, diplôme(s) à Monsieur Le Maire de Saint-Paul par mail à service.recrutement@saintpaul.fr au plus tard le 02/05/2023. Merci de mentionner dans l'objet de votre lettre de motivation l'intitulé du poste ainsi que la référence de l'offre. Les fonctionnaires devront fournir à leur candidature leur dernier arrêté de situation administrative. Les lauréats de concours devront joindre leur justificatif de réussite au concours. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.